Envoyé en préfecture le 29/11/2022
Reçu en préfecture le 29/11/2022
Publié le 29 NOV. 2022
ID : 081-218101400-20221124-1661_DL96241122-DE

LAVAUR

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE-EGALITE-FRATERNITE

MAIRIE de LAVAUR

Nombre de conseillers
En exercice : 33
Présents : 19
Procurations : 14
Votants : 33
N° 96/2022

DÉPARTEMENT DU TARN
ARRONDISSEMENT DE CASTRES
COMMUNE DE LAVAUR

OBJET DE LA DELIBERATION : Tarification des repas fournis aux associations « La Calandreta del Pastel » et « OGEC de Sainte Croix ».

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 24 NOVEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-quatre novembre, à dix-neuf heures trente, s'est réuni le conseil municipal de LAVAUR, légalement convoqué le dix-huit novembre deux mille vingt-deux, dans la salle du conseil de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Bernard CARAYON, le Maire.

Étaient présents :
MM. CARAYON, LAMOTTE, VIDAL, Mmes GUIDEZ, MARIGNOL, M. LARUE, Mme BALAT, Adjoints, M. BONHOMME, Mme RÉMY, M. VANTAUX, Mmes ESPARBIÉ, DOURTHE, MM. POMARÈDE, DELORD, BÉLINGAND, Mme BONNIFACY, M. NAVELLOU, Mmes MOUGIN, FAURE.

Avaient donné pouvoir :
Mme IMBERT à Mme GUIDEZ
M. FÈVRE à M. BONHOMME
M. LABORDE à M. LARUE
M. RENAULT à Mme RÉMY
M. GAMBIER à M. VANTAUX
Mme LESPINARD à Mme BALAT
Mme DECOUX-POINDRELLE à Mme BONNIFACY
Mme GUIRAUD à M. LAMOTTE
Mme TAILHADES à Mme MARIGNOL
Mme LEY à Mme DOURTHE
M. DAVID à M. NAVELLOU
Mme ALBOUY POMPONNE à Mme MOUGIN
M. THÉNARD à Mme FAURE
Mme LE NY à M. CARAYON

Mme MARIGNOL est nommée secrétaire de séance.

L'adjointe au Maire, déléguée à l'éducation et au jumelage, informe que la commission de l'éducation, réunie le 10.11.2022, a émis un avis favorable quant à la réévaluation de 2% du prix des repas appliqué aux association gestionnaires des écoles Calandreta et Sainte Croix.

.../...

Envoyé en préfecture le 29/11/2022
Reçu en préfecture le 29/11/2022
Publié le 29 NOV. 2022
ID : 081-218101400-20221124-1661_DL96241122-DE

.../...

Par ailleurs, ces prix étant habituellement réévalués au 1er septembre de l'année, les parties sont convenues d'une participation forfaitaire exceptionnelle, afin de neutraliser le déficit généré, d'un montant de 45€ pour l'association de la Calandreta et de 320€ pour l'Ogec Sainte Croix.

Il est ainsi demandé à l'assemblée d'approuver lesdits prix applicables au 1er décembre 2022, comme ci-après :

	Tarif 1/12/2022
Tarif enfant	**3.45 €**
Tarif adulte	**6.50 €**

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité, un élu ne prend pas part au vote.

FIXE le tarif des repas, **à compter du 1er décembre 2022 :**

- 3.45€ par enfant
- 6.50€ par adulte

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,

Bernard CARAYON

MAIRIE DE LAVAUR (TARN)

La secrétaire de séance,

Marie-Claire MARIGNOL